

Conditions d'assurance pour les embryons congelés:

- La prime d'assurance correspond à 35% * de la valeur des ventes de l'embryon (hors TVA, taxe d'assurance et frais d'administration). La police d'assurance couvre la perte et la mort de l'embryon / du poulain.

- L'assurance est souscrite pour la période suivant la vente aux enchères jusqu'à 48 heures ** après la naissance du poulain.

- L'assurance de transport de l'embryon congelé en Europe occidentale (Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Gibraltar, Grèce, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni) est incluse.

- L'embryon doit être conservé et transplanté au "KI Hof ter Leeuwe" à Zoutleeuw. Tarifs pour la transplantation d'embryon chez KI Hof ter Leeuwe (hors TVA):

- Décongélation et implantation d'embryon 400 €
- Jument porteuse enceinte de 45 jours 3 000 € ***. Il est possible de fournir vous-même une jument convenable. Les frais s'élèvent alors à 2000 € pour la jument gestante.
- 10 € / mois pour les frais de stockage de l'embryon congelé.

* Embryon implanté avant le 31 décembre 2019. Si vous souhaitez implanter l'embryon ultérieurement, cette période peut être prolongée moyennant une augmentation du taux de prime.

** Il est possible de prolonger cette période contre une augmentation du taux de cotisation.

*** Après 45 jours, la jument gestante doit être ramassée, après quoi des coûts stables seront facturés.